

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01410 Numéro SIREN : 510 573 264 Nom ou dénomination : A2F EXPANCIM
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2019 sous le numéro de dépôt 11335

Greffe du tribunal de commerce de Créteil



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 24/07/2019

Numéro de dépôt : 2019/11335

Déposant :

Nom/dénomination : A2F EXPANCIM

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 510 573 264

N° gestion : 2016 B 01410





[Handwritten signature]



16 B/410

A2F EXPANCIM
21 rue des Genets
94310 ORLY

11335

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018



[Signature]



[Handwritten signature]

Sommaire

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

B I L A N	1
<i>Bilan Actif</i>	<i>2</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>3</i>
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	<i>4</i>
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	<i>5</i>
A N N E X E	6
<i>Règles et méthodes comptables</i>	<i>7</i>
<i>Immobilisations</i>	<i>9</i>
<i>Amortissements</i>	<i>10</i>
<i>Provisions</i>	<i>11</i>
<i>Créances et Dettes</i>	<i>12</i>
<i>Plusieurs postes du bilan</i>	<i>13</i>
<i>Produits à recevoir</i>	<i>14</i>
<i>Charges à payer</i>	<i>15</i>
<i>Charges et Produits constatés d'avance</i>	<i>16</i>
<i>Capital social</i>	<i>17</i>
<i>Variations des capitaux propres</i>	<i>18</i>
<i>Ventilation du chiffre d'affaires</i>	<i>19</i>
<i>Ventilation de l'Impôt sur les bénéfices</i>	<i>20</i>
<i>Effectif moyen</i>	<i>21</i>
<i>Information complémentaire</i>	<i>22</i>
ETATS FISCAUX	23
<i>BIC - Déclaration 2065 - Impot sur les Sociétés</i>	<i>24</i>
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impot sur les Sociétés</i>	<i>25</i>
<i>BIC - Déclaration 2065 Ter-BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	<i>26</i>
<i>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</i>	<i>27</i>
<i>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</i>	<i>28</i>
<i>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</i>	<i>29</i>
<i>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</i>	<i>30</i>
<i>2053 - Détail des produits et charges exceptionnels</i>	<i>31</i>
<i>BIC-RN 2054 - Immobilisations</i>	<i>32</i>
<i>BIC-RN 2054 bis - Ecart de réévaluation</i>	<i>33</i>
<i>BIC-RN 2055 - Amortissements</i>	<i>34</i>
<i>BIC-RN 2056 - Provisions</i>	<i>35</i>
<i>BIC-RN 2057 - Créances et Dettes</i>	<i>36</i>
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	<i>37</i>
<i>2058A - Réintégrations diverses</i>	<i>38</i>
<i>2058A - Déductions diverses</i>	<i>39</i>
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	<i>40</i>
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	<i>41</i>
<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	<i>42</i>
<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	<i>43</i>
<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	<i>44</i>
<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	<i>45</i>
<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	<i>46</i>
<i>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /I</i>	<i>47</i>
<i>BIC-RN 2059G - Filiales et participations /I</i>	<i>48</i>
<i>Déclaration de la valeur ajoutée - I330CVAE</i>	<i>49</i>





[Handwritten signature]

Sommaire

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

<i>Détail de l'Actif</i>	50
<i>Détail du Passif</i>	51
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	52
<i>Chiffres clés de l'entreprise</i>	54

Etats financiers au 31/12/2018

Bilan

Mission présentation



[Handwritten signature]

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	419	419		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	8 997	6 548	2 449	1 086
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 700		1 700	1 700
	TOTAL (II)	11 116	6 967	4 149	2 786
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				792
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	49 050	1 500	47 550	22 120
	Autres créances	1 536		1 536	8 272
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	24 982		24 982	70 085
	Charges constatées d'avance	723		723	708
	TOTAL (III)	76 292	1 500	74 792	101 977
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		87 408	8 467	78 941	104 763
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				1 700	1 700
(3) dont créances à plus d'un an					

Mission présentation



[Signature]

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2018

31/12/2017

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	10 000	10 000
	RESERVES		
	Réserve légale	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	9 207	7 276
	Résultat de l'exercice	22 929	18 832
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	43 137	37 107
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	7 907	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 640	49 667
	Dettes fiscales et sociales	19 257	17 988
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	35 804	67 655
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	78 941	104 763
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	22 929,24	18 831.80
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	35 804	67 655
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Mission présentation



[Signature]



[Handwritten signature]

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2018

31/12/2017

	France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			
	Production vendue (Biens)			
	Production vendue (Services et Travaux)	187 512	187 512	169 371
	Montant net du chiffre d'affaires	187 512	187 512	169 371
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation			
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		490	18 495
	Autres produits		2	2
	Total des produits d'exploitation (1)		188 005	187 868
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Achats de matières et autres approvisionnements			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes		61 456	83 304
	Impôts, taxes et versements assimilés		1 761	1 569
	Salaires et traitements		72 853	63 972
	Charges sociales du personnel		23 056	18 155
	Cotisations personnelles de l'exploitant			
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir		668	206
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant		1 500	
	Dotations aux provisions			
	Autres charges		2	273
	Total des charges d'exploitation (2)		161 296	167 479
	RESULTAT D'EXPLOITATION		26 708	20 389

Mission présentation



[Signature]



[Handwritten signature]

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2018

31/12/2017

RESULTAT D'EXPLOITATION		26 708	20 389
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		26 708	20 389
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		1 500
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		1 500
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			1 500
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		3 779	3 057
TOTAL DES PRODUITS		188 005	189 368
TOTAL DES CHARGES		165 075	170 536
RESULTAT DE L'EXERCICE		22 929	18 832
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Mission présentation



[Signature]



[Handwritten signature]

Etats financiers au 31/12/2018

ANNEXE

Mission présentation



[Handwritten signature]

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **78 941** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **188 005** euros et un total **charges** de **165 075** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **22 929** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Mission présentation

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Engagements de retraite

La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière.

Au 31 décembre 2018, les droits des salariés ont été calculés en fonction d'un départ volontaire à 65 ans. Le taux de charges sociales a été estimé à 48 % pour toutes les catégories de personnel et le taux d'actualisation est de 1.60 %.

Compte tenu de ces éléments, le montant des engagements de fin de carrière s'élève à 11.632 euros, charges sociales comprises.

Mission présentation



ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	419					419
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	419					419
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	6 966		2 031			8 997
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 966		2 031			8 997
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	1 700					1 700
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 700					1 700
TOTAL		9 085		2 031			11 116

Mission présentation



[Handwritten signature]

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	419			419
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	419			419
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	5 880	668		6 548
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 880	668		6 548
TOTAL		6 299	668		6 967

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Mission présentation



ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients		1 500		1 500
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION		1 500		1 500
TOTAL GENERAL			1 500		1 500
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			1 500		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Mission présentation

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 700	1 700	
	Clients douteux ou litigieux	1 800	1 800	
	Autres créances clients	47 250	47 250	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	791	791	
	Taxes sur la valeur ajoutée	745	745	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	723	723	
	TOTAL DES CREANCES	53 009	53 009	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	8 640	8 640		
	Personnel et comptes rattachés	2 578	2 578		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 562	7 562		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	8 137	8 137		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	979	979		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	7 908	7 908		
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	35 804	35 804		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		7 907			

Mission présentation

ANNEXE - Elément 6.01

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Etat exprimé en euros			
	31/12/2018	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
			Dettes, créances représentées par effets de commerce
Bilan Actif			
Capital souscrit non appelé			
Actif immobilisé			
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances sur participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Actif circulant			
Avances, acomptes versés sur commandes			
Clients et comptes rattachés			4 183
Autres créances			
Capital souscrit appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Bilan Passif			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes envers établissements de crédits			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances, acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

Mission présentation

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Total des Produits à recevoir	
-------------------------------	--

NEANT

Mission présentation



[Handwritten signature]

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Total des Charges à payer		6 308
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS - FACT. NON PARVE</i>	3 840	3 840
Dettes fiscales et sociales <i>DETTE PROVIS. CP</i> <i>CHARGES SOCIALES S/CP</i> <i>CHARGES FISCALES SUR C.P.</i>	1 852 593 23	2 468

Mission présentation



[Handwritten signature]

ANNEXE - Elément 6.12

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Charges

Produits

Charges et Produits d'EXPLOITATION

723

Charges et Produits FINANCIERS

Charges et Produits EXCEPTIONNELS

TOTAL

723

Mission présentation



[Handwritten signature]

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		10 000,00	1,0000	10 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		10 000,00	1,0000	10 000,00

Mission présentation

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 31/12/2017	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2018
Capital social	10 000				10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	1 000				1 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	7 276	1 932			9 207
Résultat de l'exercice	18 832	(18 832)		22 929	22 929
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	37 107	(16 900)		22 929	43 137

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués 16 900

¹ dont dividende provenant du résultat n-1 16 900

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 20 207

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 20 207

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 6 029

Mission présentation



[Handwritten signature]

ANNEXE - Elément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Chiffre d'affaires par secteur d'activité		187 512
Production vendue Services		187 512
<i>PRESTATIONS DE SERVICES</i>	<i>181 630</i>	
<i>PREST SERVICE EXPORT</i>	<i>1 680</i>	
<i>FRAIS REFACTURES</i>	<i>4 202</i>	
Chiffre d'affaires par marché géographique		187 512
Chiffre d'affaires FRANCE		187 512
<i>PRESTATIONS DE SERVICES</i>	<i>181 630</i>	
<i>PREST SERVICE EXPORT</i>	<i>1 680</i>	
<i>FRAIS REFACTURES</i>	<i>4 202</i>	

Mission présentation



[Signature]



[Handwritten signature]

ANNEXE - Élément 6.18

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros	31/12/2018	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		26 708	4 250	22 458
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)				
RESULTAT COMPTABLE		26 708	4 250	22 458

(1) après retraitements fiscaux.

Après comptabilisation du CICE 2018 soit 1.514 euros.

Mission présentation



[Handwritten signature]

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

	31/12/2018	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	1	
	Professions intermédiaires		
	Employés	1	
	Ouvriers		
	TOTAL	2	

Mission présentation



[Handwritten signature]

Information complémentaire

Etat exprimé en euros

Honoraires du commissaire aux comptes

EXERCICE 2018	Honoraires du Commissaire aux comptes (en HT)
Commissariat aux comptes, certification des comptes	1.600 €
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	0 €
Total AUDIT	1.600 €

Mission présentation



[Handwritten signature]

Etats financiers au 31/12/2018

ETATS FISCAUX

Mission présentation



[Handwritten signature]

Direction Générale des Finances Publiques **IMPOT SUR LES SOCIETES**

Tirre à date du service

Exercice ouvert le 01012018 et clos le 31122018		Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐		
Adresse du service où doit être déposée cette déclaration SIE 75017 6 A bd Reims 75844 PARIS CEDEX 17		Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :
A IDENTIFICATION A2F EXPANCIM 21 rue des Genets		B ACTIVITE Activités exercées (souligner l'activité principale) : expert immobilier Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐
Identification du destinataire 94310 ORLY		
651 Insp. IFU	332587 N° dossier	
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :		

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	Bénéfice imposable au taux de 28 %	Bénéfice imposable au taux de 15 %	25 194	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %	Résultat net de la concession et de la sous-concession de brevets au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15 % du cadre 1)			
Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %	Autres plus-values imposables au taux de 19 %	Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %	Plus-values exonérées art. 238 quindecies		
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐	Pôle de compétitivité ☐		
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐	Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la déense art. 44 terdecies ☐		
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %			
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐					

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

- 1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐
- 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
- 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé

ACD

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable : Cabinet LP BESSE

11 rue Vassal
94100 Saint Maur des Fosses

0184234683

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné :

N° d'agrément

A ORLY

le 19022019

Signature et qualité du déclarant

MICHEL Philippe

Président

MINISTRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



Handwritten signature

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Payées par la société elle-même	(a)
Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)

La société _____ (c)

(d)

(e)

(f)

(g)

(h)

7. Montant des revenus répartis	total (a à h)
---------------------------------	---------------

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) :	Pour les	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, emoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.
	Nombre	

Pour les SARL	
------------------	--

Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit

Année au cours de laquelle le versement a été effectué

Sommés versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfuitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Montant des sommes versées :

à titre
de traitements
émoluments
et indemnités
proprement dits

à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	
Indemnités fixes	Rembour- sements

à titre de frais professionnels
autres que ceux visés dans les
colonnes 5 et 6

	2
	2 0 0 0

2	

77700 SERRIS

1

100

MICHEL Philippe
6 rue des Tuilots

[illegible][illegible]

94290 VILLENEUVE LE ROI

1

[Signature]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2019)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **A2F EXPANCIM**
et Date de clôture de l'exercice **31122018**

J | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2018, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a <i>ter</i> et a <i>quater</i> du CGI)
M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
M VLT imputée sur les P VLT de l'exercice	
M VLT réalisée au cours de l'exercice	
M VLT restant à reporter	



[Signature]

Désignation de l'entreprise : A2F EXPANCIM		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 21 rue des Genets		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 5 1 0 5 7 3 2 6 4 0 0 0 2 3		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 31/12/2018						
		N-1, 31/12/2017						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	419	AC	419		
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AO			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	8 997	AU	6 548	2 449	1 086
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	1 700	BI		1 700	1 700
TOTAL (II)		BJ	11 116	BK	6 967	4 149	2 786	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		792	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	49 050	BY	1 500	47 550	22 120
		Autres créances (3)	BZ	1 536	CA		1 536	8 272
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	24 982	CG		24 982	70 085	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	723	CI		723	708	
	TOTAL (III)	CJ	76 292	CK	1 500	74 792	101 977	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	87 408	1A	8 467	78 941	104 763	
Renvois (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	1 700	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032





[Handwritten signature]

Désignation de l'entreprise A2F EXPANCIM			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :10 000.....)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	9 207	7 276
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	22 929	18 832
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	43 137	37 107
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	7 907	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	8 640	49 667
	Dettes fiscales et sociales	DY	19 257	17 988
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	35 804	67 655	
	Ecart de conversion passif *	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	78 941	104 763	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	35 804	67 655	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Handwritten signature

Désignation de l'entreprise : A2F EXPANCIM				Néant ☐				
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	187 512	FH		FI	187 512	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	187 512	FK		FL	187 512	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	490	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	188 005	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	61 456	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 761	
	Salaires et traitements *					FY	72 853	
	Charges sociales (10)					FZ	23 056	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	668
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	1 500
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	2	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	161 296
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	26 708	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	26 708	
							20 389	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



[Signature]



[Handwritten signature]

④

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2019

Désignation de l'entreprise A2F EXPANCIM			Néant ☐ *																	
			Exercice N	Exercice N-1																
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		1 500																
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB																		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC																		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		1 500																
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE																		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF																		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG																		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH																		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		1 500																
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ																		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	3 779	3 057																
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	188 005	189 368																
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	165 075	170 536																
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	22 929	18 832																
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO																		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY																		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG																		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP																		
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ																		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH																		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ																		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK																		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX																		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC																		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD																		
	(9) Dont transferts de charges	A1	490	18 495																
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2																		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3																		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4																		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9																			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Ajustements Clients</td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>			Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Ajustements Clients										
Exercice N																				
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																			
Ajustements Clients																				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>			Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs												
Exercice N																				
Charges antérieures	Produits antérieurs																			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



[Signature]



[Handwritten signature]

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2018

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Totalisation		

Mission présentation



Désignation de l'entreprise **A2F EXPANCIM**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2			
								3			
								4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	419	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	6 966	LC		LD	2 031
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	6 966	LO		LP	2 031
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T
Autres participations					8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières					1T	1 700	1U		1V		
TOTAL IV					LQ	1 700	LR		LS		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	9 085	ØH		ØJ	2 031	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
		1		2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	419	IX	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	8 997	MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III			IY		NG		NH	8 997	NJ	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW
Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ		
Autres titres immobilisés			11		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières			12		2E		2F	1 700	2G		
TOTAL IV			I3		NJ		NK	1 700	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	11 116	ØM		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.



[Signature]



[Handwritten signature]

Exercice N clos le : 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **A2F EXPANCIM**Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5) }
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROMSION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROMSION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



[Handwritten signature]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A2F EXPANCIM										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	419	PF		PG		PH	419					
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC						
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG						
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK						
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	5 880	QM	668	QN		QO	6 548					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL III			QU	5 880	QV	668	QW		QX	6 548					
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ON	6 299	OP	668	OQ		OR	6 967					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW						NY						NZ	
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9				Z8				
Primes de remboursement des obligations							SP				SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Handwritten signature

Désignation de l'entreprise : **A2F EXPANCIM**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	
			UG	UH	
			UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : A2F EXPANCIM										Néant ☐	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	1 700	UV	1 700	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	1 800		1 800						
	Autres créances clients	UX	47 250		47 250						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	791		791					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	745		745					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS	723		723						
	TOTAUX		VT	53 009	VU	53 009	VV				
	RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE									
		VF									

CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	8 640		8 640						
Personnel et comptes rattachés		8C	2 578		2 578						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	7 562		7 562						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	8 137		8 137						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	979		979						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	7 908		7 908						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	35 804	VZ	35 804						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		7 907				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							



[Signature]



[Handwritten signature]

Désignation de l'entreprise : A2F EXPANCIM				Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122018	
I. REINTEGRATIONS				BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 22 929	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	XW
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art.212 bis) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7 3 779
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7
	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XR
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3
TOTAL I						WR 26 708	
II. DEDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)							WU
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WP
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				WW
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		(déduire des produits nets de participation				XB
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						I6
	Majoration d'amortissement *						WZ
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	XA
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	ZY
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	XD
	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		PA	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC	XF
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI	XG 1 514
Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2
III. RESULTAT FISCAL						TOTAL II	XH 1 514
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI 25 194	XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL	XL
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							
RESULTAT FISCAL				BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN 25 194	XO 0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



[Signature]

2058A - Réintégrations diverses au 31/12/2018

Libellé	Montant
---------	---------

Totalisation

Mission présentation





[Handwritten signature]

2058A - Déductions diverses au 31/12/2018

Libellé	Montant
C I C E	1 514
Totalisation	1 514

Mission présentation



Désignation de l'entreprise A2F EXPANCIM		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DEFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	2 468
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : A2F EXPANCIM										Néant ☐ *																																																																																																																																																																																										
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	7 276	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB																																																																																																																																																																																													
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	18 832		- Autres réserves	ZD																																																																																																																																																																																														
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE		16 900																																																																																																																																																																																												
					Autres répartitions	ZF																																																																																																																																																																																														
	TOTAL I	OF	26 107		Report à nouveau	ZG		9 207																																																																																																																																																																																												
										TOTAL II		ZH	26 107																																																																																																																																																																																							
RENSEIGNEMENTS DIVERS																																																																																																																																																																																																				
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="2">Exercice N :</th> <th colspan="2">Exercice N-1 :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">ENGAGEMENTS</td> <td>- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)</td> <td>J7</td> <td></td> <td>YQ</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Engagements de crédit-bail immobilier</td> <td></td> <td></td> <td>YR</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Effets portés à l'escompte et non échus</td> <td></td> <td></td> <td>YS</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="10">DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES</td> <td>- Sous-traitance</td> <td></td> <td></td> <td>YT</td> <td>6 760</td> </tr> <tr> <td>- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)</td> <td>J8</td> <td>11 870</td> <td>XQ</td> <td>11 870</td> <td>12 849</td> </tr> <tr> <td>- Personnel extérieur à l'entreprise</td> <td></td> <td></td> <td>YU</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)</td> <td></td> <td></td> <td>SS</td> <td>8 549</td> <td>29 243</td> </tr> <tr> <td>- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages</td> <td></td> <td></td> <td>YV</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)</td> <td>ES</td> <td></td> <td>ST</td> <td>34 276</td> <td>41 212</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052</td> <td></td> <td>ZJ</td> <td>61 456</td> <td>83 304</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">IMPOTS ET TAXES</td> <td>- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE</td> <td></td> <td></td> <td>YW</td> <td>882</td> <td>857</td> </tr> <tr> <td>- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)</td> <td>ZS</td> <td></td> <td>9Z</td> <td>879</td> <td>712</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052</td> <td></td> <td>YX</td> <td>1 761</td> <td>1 569</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">T.V.A.</td> <td>- Montant de la T.V.A. collectée</td> <td></td> <td></td> <td>YY</td> <td>36 326</td> <td>33 874</td> </tr> <tr> <td>- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations</td> <td></td> <td></td> <td>YZ</td> <td>10 637</td> <td>10 593</td> </tr> <tr> <td rowspan="7">DIVERS</td> <td>- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2018) *</td> <td></td> <td></td> <td>ØB</td> <td>71 386</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *</td> <td></td> <td></td> <td>ØS</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *</td> <td></td> <td></td> <td>ZK</td> <td>%</td> <td>%</td> </tr> <tr> <td>- Numéro de centre de gestion agréé *</td> <td>XP</td> <td></td> <td colspan="3">- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0) ZR</td> </tr> <tr> <td colspan="3">- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice</td> <td>RG</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI</td> <td>RH</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="5">REGIME DE GROUPE *</td> <td>Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe</td> <td>JA</td> <td></td> <td>Plus-values à 15%</td> <td>JK</td> <td></td> <td>Plus-values à 0%</td> <td>JL</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Plus-values à 19%</td> <td>JM</td> <td></td> <td>Imputations</td> <td>JC</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Groupe : résultat d'ensemble</td> <td>JD</td> <td></td> <td>Plus-values à 15%</td> <td>JN</td> <td></td> <td>Plus-values à 0%</td> <td>JO</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Plus-values à 19%</td> <td>JP</td> <td></td> <td>Imputations</td> <td>JF</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale</td> <td>JH</td> <td></td> <td colspan="2">N° SIRET de la société mère du groupe</td> <td>JJ</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>														Exercice N :		Exercice N-1 :		ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ		- Engagements de crédit-bail immobilier			YR		- Effets portés à l'escompte et non échus			YS		DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance			YT	6 760	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	11 870	XQ	11 870	12 849	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU			- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	8 549	29 243	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV			- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	34 276	41 212	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	61 456	83 304	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	882	857	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	879	712	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	1 761	1 569	T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	36 326	33 874	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	10 637	10 593	DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2018) *			ØB	71 386		- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS			- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%	%	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0) ZR			- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG			- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH									REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ		
		Exercice N :		Exercice N-1 :																																																																																																																																																																																																
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ																																																																																																																																																																																																
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR																																																																																																																																																																																																
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS																																																																																																																																																																																																
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance			YT	6 760																																																																																																																																																																																															
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	11 870	XQ	11 870	12 849																																																																																																																																																																																														
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU																																																																																																																																																																																																
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	8 549	29 243																																																																																																																																																																																														
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV																																																																																																																																																																																																
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	34 276	41 212																																																																																																																																																																																														
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	61 456	83 304																																																																																																																																																																																														
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	882	857																																																																																																																																																																																													
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	879	712																																																																																																																																																																																													
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	1 761	1 569																																																																																																																																																																																													
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	36 326	33 874																																																																																																																																																																																														
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	10 637	10 593																																																																																																																																																																																														
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2018) *			ØB	71 386																																																																																																																																																																																															
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS																																																																																																																																																																																																
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%	%																																																																																																																																																																																														
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0) ZR																																																																																																																																																																																																
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG																																																																																																																																																																																																
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH																																																																																																																																																																																																
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL																																																																																																																																																																																												
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC																																																																																																																																																																																												
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO																																																																																																																																																																																												
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF																																																																																																																																																																																												
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ																																																																																																																																																																																													

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)



[Signature]



[Handwritten signature]

Désignation de l'entreprise : A2F EXPANCIM						Néant ☒	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	19%	15% ou 12,80%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	C ADRI A : plus ou moins-value nette à court terme, total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (19)						
	C ADRI B : plus ou moins-value nette à long terme, total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (19)						
C ADRI C : autres plus-values taxables à 19% (1)							

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

John

Désignation de l'entreprise : **A2F EXPANCIM**Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② :	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ② *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au			
cours des			
dix exercices			
antérieurs			
(montants			
restant à			
déduire à la			
clôture du			
dernier			
exercice)			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	A 19 % 16,5 % (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à N - 3 à long terme						
subies au						
cours des						
dix exercices						
antérieurs						
(montants						
restant à						
déduire à la						
clôture du						
dernier						
exercice)						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2019

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : A2F EXPANCIM					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



[Signature]

Désignation de l'entreprise : A2F EXPANCIM		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012018		et clos le : 31122018	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	2	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	187 512	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	490	
TOTAL 1	OX	188 003	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	2	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	2	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	7 704	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	41 881	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	2	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	49 588	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	138 417
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)	SA	138 417	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	188 003	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		





[Handwritten signature]

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 51057326400023

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE A2F EXPANCIM

ADRESSE (voie) 21 rue des Genets

CODE POSTAL 94310

VILLE ORLY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 5 001

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 4 999

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination HEBERT EXPERTISES

N° SIREN (si société établie en France) 414636662 % de détention 50,01 Nb de parts ou actions 5 001

Adresse : N° 19 Voie Brd Robert Thiboust

Code postal 77700 Commune SERRIS Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MICHEL Prénom(s) Philippe

Nom marital MICHEL % de détention 49,99 Nb de parts ou actions 4 999

Naissance : Date 25081964 N° département 93 Commune MONTREUIL Pays FRANCE

Adresse : N° 6 Voie rue des Tuilots

Code postal 94290 Commune VILLENEUVE LE ROI Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Handwritten signature



[Handwritten signature]

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 51057326400023

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE A2F EXPANCIM

ADRESSE (voie) 21 rue des Genets

CODE POSTAL 94310

VILLE ORLY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032





[Handwritten signature]

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2018 12		01/01/2017 12		Variations %	
	31/12/2018	mois	31/12/2017	mois		
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	4 148,95	5,26	2 785,92	2,66	1 363,03	48,93
Concessions brevets et droits similaires						
LOGICIELS	229,93	0,29	229,93	0,22		
NOM DE DOMAINE	189,00	0,24	189,00	0,18		
AMORTISSEMENT LOGICIEL	(229,93)	-0,29	(229,93)	-0,22		
AMORT. NOM DE DOMAINE	(189,00)	-0,24	(189,00)	-0,18		
Autres immobilisations corporelles	2 448,95	3,10	1 085,92	1,04	1 363,03	125,52
MATERIEL INFORMATIQUE	8 997,31	11,40	6 966,09	6,65	2 031,22	29,16
AMORT. MATERIEL INFORMATIQUE	(6 548,36)	-8,30	(5 880,17)	-5,61	(668,19)	-11,36
Autres immobilisations financières	1 700,00	2,15	1 700,00	1,62		
DEPOTS	1 700,00	2,15	1 700,00	1,62		
TOTAL III - Actif Circulant NET	74 791,56	94,74	101 976,90	97,34	(27 185,34)	-26,66
Avances & acomptes versés sur commandes			792,00	0,76	(792,00)	-100,00
FOURNISSEURS - ACPTES S/COMMAN			792,00	0,76	(792,00)	-100,00
Créances clients et comptes rattachés	47 550,15	60,24	22 119,52	21,11	25 430,63	114,97
COLLECTIF CLIENTS DEBITEURS	47 250,15	59,86	22 119,52	21,11	25 130,63	113,61
CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	1 800,00	2,28			1 800,00	
DEPRECIATIONS COMPTES CLIENT	(1 500,00)	-1,90			(1 500,00)	
Autres créances	1 536,02	1,95	8 272,04	7,90	(6 736,02)	-81,43
ETAT - IMPOTS SUR BENEFICES	791,00	1,00			791,00	
TVA DEDUCTIBLE SAUT. BIENS	105,02	0,13	290,04	0,28	(185,02)	-63,79
TVA DECUCT / PAIEMENTS			5 840,00	5,57	(5 840,00)	-100,00
CREDIT DE TVA A REPORTER			1 802,00	1,72	(1 802,00)	-100,00
TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	640,00	0,81	340,00	0,32	300,00	88,24
Disponibilités	24 982,39	31,65	70 085,34	66,90	(45 102,95)	-64,35
BNP	24 982,39	31,65	70 085,34	66,90	(45 102,95)	-64,35
Charges constatées d'avance	723,00	0,92	708,00	0,68	15,00	2,12
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	723,00	0,92	708,00	0,68	15,00	2,12
TOTAL DU BILAN ACTIF	78 940,51	100,00	104 762,82	100,00	(25 822,31)	-24,65

Mission présentation



[Signature]



[Handwritten signature]

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2018 12		01/01/2017 12		Variations %	
	31/12/2018	mois	31/12/2017	mois		
TOTAL I - Capitaux propres	43 136,70	54,64	37 107,46	35,42	6 029,24	16,25
Capital Social ou individuel	10 000,00	12,67	10 000,00	9,55		
CAPITAL SOUSCRIT	10 000,00	12,67	10 000,00	9,55		
Réserve légale	1 000,00	1,27	1 000,00	0,95		
RESERVE LEGALE	1 000,00	1,27	1 000,00	0,95		
Report à nouveau	9 207,46	11,66	7 275,66	6,94	1 931,80	26,55
REPORT A NOUVEAU	9 207,46	11,66	7 275,66	6,94	1 931,80	26,55
Résultat de l'exercice	22 929,24	29,05	18 831,80	17,98	4 097,44	21,76
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	35 803,81	45,36	67 655,36	64,58	(31 851,55)	-47,08
Emprunts et dettes financières divers	7 906,96	10,02			7 906,96	
ASSOCIES-COMPTES COURANTS PM	7 906,96	10,02			7 906,96	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 640,00	10,94	49 666,96	47,41	(41 026,96)	-82,60
COLLECTIF FOURNISSEURS CREDITEURS	4 800,00	6,08	47 626,96	45,46	(42 826,96)	-89,92
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVE	3 840,00	4,86	2 040,00	1,95	1 800,00	88,24
Dettes fiscales et sociales	19 256,85	24,39	17 988,40	17,17	1 268,45	7,05
NOTE DE FRAIS A PAYER	725,57	0,92			725,57	
DETTES PROVIS. CP	1 852,11	2,35	1 765,38	1,69	86,73	4,91
URSSAF	2 518,00	3,19	7 891,00	7,53	(5 373,00)	-68,09
MALAKOFF MEDERIC RETRAITE	3 988,07	5,05	2 220,87	2,12	1 767,20	79,57
KLESIA PREVOYANCE & MUTUELLE	462,62	0,59	939,45	0,90	(476,83)	-50,76
CHARGES SOCIALES SCP	593,05	0,75	494,56	0,47	98,49	19,91
ETAT - IMPOTS SUR BENEFICES			249,00	0,24	(249,00)	-100,00
TVA A DECAISSER	517,00	0,65			517,00	
TVA COLLECTEE 20 %	7 619,60	9,65	3 632,00	3,47	3 987,60	109,79
TAXE D'APPRENTISAGE	485,42	0,61	393,00	0,38	92,42	23,52
FORMATION CONTINUE	471,14	0,60	381,43	0,36	89,71	23,52
CHARGES FISCALES SUR C.P.	22,78	0,03	21,71	0,02	1,07	4,93
ASSOCIES-DIVIDENDES A PAYER	1,49				1,49	
TOTAL DU BILAN PASSIF	78 940,51	100,00	104 762,82	100,00	(25 822,31)	-24,65

Mission présentation



[Signature]

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2018 31/12/2018	12 mois	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation		188 004,68	100,26	187 868,12	110,92	136,56	0,07
Ventes de marchandises							
Production vendue Biens							
Production vendue Services + Travaux		187 512,22	100,00	169 371,00	100,00	18 141,22	10,71
Production vendue Services FRANCE		187 512,22	100,00	169 371,00	100,00	18 141,22	10,71
PRESTATIONS DE SERVICES		181 630,00	96,86	169 371,00	100,00	12 259,00	7,24
PREST SERVICE EXPORT		1 680,00	0,90			1 680,00	
FRAIS REFACTURES		4 202,22	2,24			4 202,22	
Montant net du chiffre d'affaires		187 512,22	100,00	169 371,00	100,00	18 141,22	10,71
Reprises sur amort. & prov., transferts de charges		490,32	0,26	18 494,96	10,92	(18 004,64)	-9,735
FRAIS REFACTURES NON TAXABLES				9 159,73	5,41	(9 159,73)	-100,00
REMBT FRAIS MALADIE		490,32	0,26	9 335,23	5,51	(8 844,91)	-94,75
Autres produits d'exploitation		2,14		2,16		(0,02)	-0,93
PRODUITS DIVERS GESTION COURAN		2,14		2,16		(0,02)	-0,93
Total des charges d'exploitation		161 296,44	86,02	167 479,32	98,88	(6 182,88)	-3,69
Autres achats et charges externes		61 455,61	32,77	83 303,58	49,18	(21 847,97)	-26,23
ACHATS ETUDES & PREST SERVICES		1 320,00	0,70			1 320,00	
PRESTATIONS DE SERVICES		5 440,00	2,90			5 440,00	
FOURNIT ENTRET & PT EQUIPT		13,32	0,01	65,67	0,04	(52,35)	-79,72
ACHATS FOURNITURES ADMINISTRAT		910,86	0,49	2 285,39	1,35	(1 374,53)	-60,14
FOURNIT BUREAUX CEE		20,28	0,01	20,28	0,01		
LOCATIONS IMMOBILIERES		10 244,60	5,46	10 200,00	6,02	44,60	0,44
LOCATION SITE - HEBERGEMENT		480,00	0,26	1 530,00	0,90	(1 050,00)	-68,63
LOCATIONS MAT DE TRANSPORT		1 145,26	0,61	1 118,64	0,66	26,62	2,38
MAINTENANCE		42,39	0,02	55,88	0,03	(13,49)	-24,14
ASSURANCES MULTIRISQUES		2 152,83	1,15	2 088,60	1,23	64,23	3,08
DOCUMENTATION TECHNIQUE		638,59	0,34	1 943,00	1,15	(1 304,41)	-67,13
FRAIS DE COLLOQ-SEMINAIRE-CONF		300,00	0,16			300,00	
HONORAIRES		8 450,00	4,51	29 200,00	17,24	(20 750,00)	-71,06
FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX		99,31	0,05	42,84	0,03	56,47	131,82
ANNONCES & INSERTIONS				45,83	0,03	(45,83)	-100,00
CADEAUX		627,00	0,33	641,20	0,38	(14,20)	-2,21
CATALOGUES & IMPRIMES				582,00	0,34	(582,00)	-100,00
VOYAGES ET DEPLACEMENTS		25 317,58	13,50	25 912,21	15,30	(594,63)	-2,29
MISSIONS RECEPTIONS		2 205,45	1,18	5 415,10	3,20	(3 209,65)	-59,27
FRAIS POST AUX		247,95	0,13	314,88	0,19	(66,93)	-21,26
FRAIS HEBERGEMENT		54,36	0,03			54,36	
PRESTATIONS DE SERVICES BANCAI		785,00	0,42	742,06	0,44	42,94	5,79
COTISATIONS DIVERSES		160,00	0,09	400,00	0,24	(240,00)	-60,00
COTISATIONS PROFESSIONNELLES		800,83	0,43	700,00	0,41	100,83	14,40
Impôts, taxes & versements assimilés		1 761,16	0,94	1 568,50	0,93	192,66	12,28
TAXE D'APPRENTISSAGE		485,42	0,26	393,00	0,23	92,42	23,52
CHARGES FISCALES C. P.		1,07		0,64		0,43	67,19
FORMATION CONTINUE (ORGANISME)		392,67	0,21	317,86	0,19	74,81	23,54
C.F.E.		882,00	0,47	857,00	0,51	25,00	2,92
Salaires et traitements		72 853,21	38,85	63 972,26	37,77	8 880,95	13,88
SALAIRES APPOINTEMENTS		72 766,48	38,81	63 919,51	37,74	8 846,97	13,84

Mission présentation



[Signature]

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2018	12	01/01/2017	12	Variations	%
	31/12/2018	mois	31/12/2017	mois		
CONGES PAYES VARIATIONS	86,73	0,05	52,75	0,03	33,98	64,42
Charges sociales du personnel	23 056,35	12,30	18 155,45	10,72	4 900,90	26,99
PROV. CHARGES SOCIALES SUR CP	98,49	0,05	5,43		93,06	N S
COTISATIONS URSSAF	16 813,36	8,97	13 674,90	8,07	3 138,46	22,95
COTISATIONS AUX MUTUELLES	1 589,85	0,85	1 786,74	1,05	(196,89)	-11,02
RETRAITE	2 756,54	1,47			2 756,54	
COTISATIONS RETRAITES	2 403,73	1,28	3 296,78	1,95	(893,05)	-27,09
COTISATIONS AUX ASSEDIC	908,38	0,48	903,60	0,53	4,78	0,53
C I C E	(1 514,00)	-0,81	(1 512,00)	-0,89	(2,00)	-0,13
Dotation aux amortissements sur immobilisations	668,19	0,36	206,46	0,12	461,73	223,64
DOT. AMORT. SIMMOBIL. CORPORE	668,19	0,36	206,46	0,12	461,73	223,64
Dotations aux provisions sur actif circulant	1 500,00	0,80			1 500,00	
DOT. PROV. DEPR. ACTIFS CIRCULANT	1 500,00	0,80			1 500,00	
Autres charges de gestion courante	1,92		273,07	0,16	(271,15)	-99,30
CHARGES DIVERSES GESTION COURA	1,92		273,07	0,16	(271,15)	-99,30
Résultat d'exploitation	26 708,24	14,24	20 388,80	12,04	6 319,44	30,99
Total des produits financiers						
Total des charges financières						
Résultat financier						
Résultat courant avant impôts	26 708,24	14,24	20 388,80	12,04	6 319,44	30,99
Total des produits exceptionnels			1 500,00	0,89	(1 500,00)	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			1 500,00	0,89	(1 500,00)	-100,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS			1 500,00	0,89	(1 500,00)	-100,00
Total des charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel			1 500,00	0,89	(1 500,00)	-100,00
Impôts sur les bénéfices	3 779,00	2,02	3 057,00	1,80	722,00	23,62
IMPOTS SUR LES BENEFICES	3 779,00	2,02	3 057,00	1,80	722,00	23,62
Résultat de l'exercice	22 929,24	12,23	18 831,80	11,12	4 097,44	21,76

Mission présentation



[Signature]

Chiffres clés de l'entreprise

Etat exprimé en euros

31/12/2018

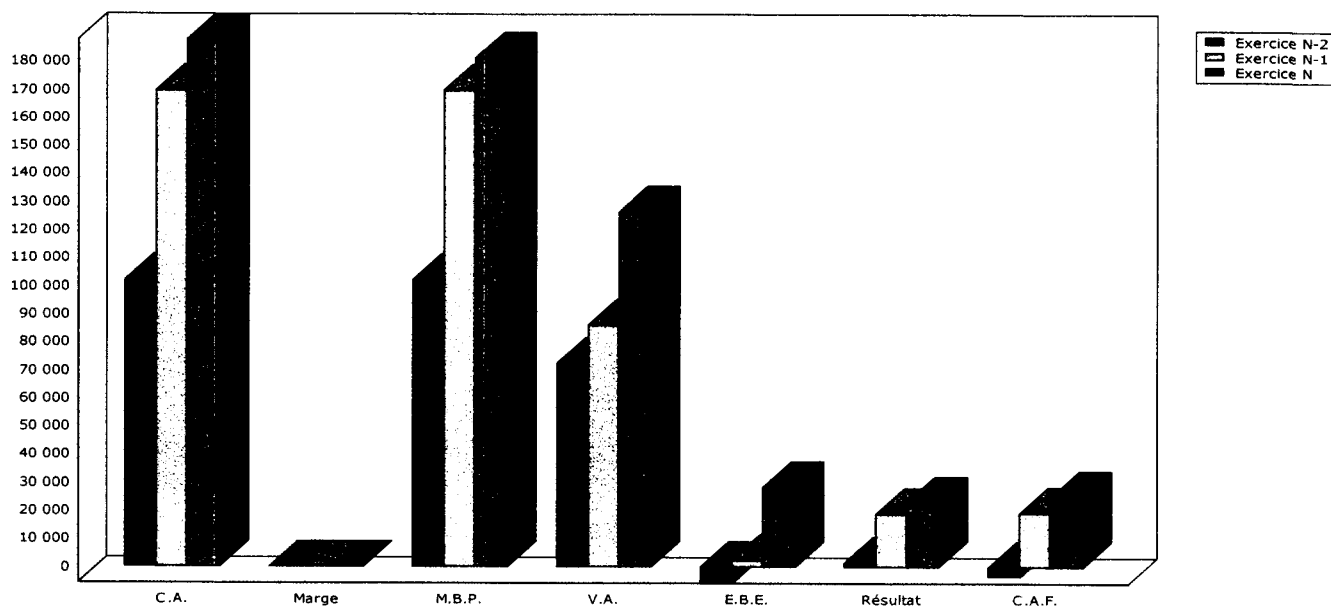
31/12/2017

Variation

N/N-1

31/12/2016

Nombre de mois	12	12			12
Chiffre d'affaires	187 512	169 371	18 141	10,71	101 800
Marge commerciale <i>% sur vente de marchandises</i>					
Marge brute de production <i>% sur production</i>	180 752 96,39	169 371 100,00	11 381	6,72	101 800 100,00
Valeur ajoutée <i>% sur CA</i>	126 057 67,23	86 067 50,82	39 989	46,46	72 174 70,90
Excédent brut d'exploitation <i>% sur CA</i>	28 386 15,14	2 371 1,40	26 015	N/S	(5 909) -5,80
Résultat net comptable <i>% sur CA</i>	22 929 12,23	18 832 11,12	4 097	21,76	1 665 1,64
Capacité d'autofinancement	25 097	19 038	6 059	31,83	(3 255)
Besoin en fonds de roulement <i>Nombre de jours de CA</i>	23 412 44,95	(35 764) (76,02)	59 176	-165,4	109 0,39
Rotations (en jours) - Stock marchandises - Stock produits finis - Crédit fournisseurs - Crédit clients					
	43,14 78,89	190,42 39,18			222,02 96,97



Mission présentation



[Handwritten signature]

A2F EXPANCIM

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 10.000 euros**

**21 rue des Genêts
94310 – ORLY**

510 573 264 RCS CRETEIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

N V A U D I T

Société de commissariat aux comptes



[Handwritten signature]

A2F EXPANCIM

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10.000 euros

21 rue des Genêts
94310 – ORLY

510 573 264 RCS CRETEIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **A2F EXPANCIM** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L.123-16-1 du code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

S.A.R.L. au capital de 5 000 €
827 635 285 RCS NANTERRE - NAF 6920Z

Inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Versailles



[Handwritten signature]

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

NV AUDIT

W



[Handwritten signature]

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 22 avril 2019

NV AUDIT

(ex – JLA Compliance, Audit & Certification)

Société de Commissariat aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles



Nicolas VOISIN
Associé

NV AUDIT



[Handwritten signature]



A2F EXPANCIM
21 rue des Genets
94310 ORLY

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018



Etats financiers au 31/12/2018

Bilan

Mission présentation

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	419	419		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	8 997	6 548	2 449	1 086
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 700		1 700	1 700
	TOTAL (II)	11 116	6 967	4 149	2 786
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				792
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	49 050	1 500	47 550	22 120
	Autres créances	1 320		1 320	8 272
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	24 982		24 982	70 085
	Charges constatées d'avance	723		723	708
	TOTAL (III)	76 076	1 500	74 576	101 977
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		87 192	8 467	78 725	104 763
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				1 700	1 700
(3) dont créances à plus d'un an					

Mission présentation



[Signature]

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2018

31/12/2017

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	10 000	10 000
	RESERVES		
	Réserve légale	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	9 207	7 276
	Résultat de l'exercice	22 713	18 832
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	42 921	37 107
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	7 907	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 640	49 667
	Dettes fiscales et sociales	19 257	17 988
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	35 804	67 655
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	78 725	104 763
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes		
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	35 804	67 655
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Mission présentation



[Signature]



[Handwritten signature]

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2018

31/12/2017

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	187 512		187 512	169 371
	Montant net du chiffre d'affaires	187 512		187 512	169 371
	Production stockée				
	Production immobilisée				
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			490	18 495
	Autres produits			2	2
	Total des produits d'exploitation (1)			188 005	187 868
	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			61 456	83 304
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 761	1 569
CHARGES D'EXPLOITATION	Salaires et traitements			72 853	63 972
	Charges sociales du personnel			23 272	18 155
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			668	206
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			1 500	
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres charges			2	273
	Total des charges d'exploitation (2)			161 512	167 479
RESULTAT D'EXPLOITATION				26 492	20 389

Mission présentation



[Signature]



[Handwritten signature]

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2018

31/12/2017

RESULTAT D'EXPLOITATION		26 492	20 389
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		26 492	20 389
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		1 500
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		1 500
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			1 500
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		3 779	3 057
TOTAL DES PRODUITS		188 005	189 368
TOTAL DES CHARGES		165 291	170 536
RESULTAT DE L'EXERCICE		22 713	18 832
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Mission présentation



Handwritten signature

NOTE JOINTE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice du 01.01.2018 au 31.12.2018

1° Règles et méthodes comptables

Référentiel comptable

Les comptes au 31 décembre 2018 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

2° Informations sur l'utilisation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

La comptabilisation du CICE, qui s'élève à 1.298 € a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts d'investissement et de reconstitution de son fonds de roulement.

3° Engagements financiers et hors Bilan

Etat des cautionnements, avals et garanties donnés et Etat des sûretés consenties : Néant

Engagement au titre des indemnités de fin de carrière : 11.632 euros

A2F EXPANCIM

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social 21 rue des Genets
94310 ORLY
RCS CRETEIL.510.573.264

RAPPORT DE GESTION du président à l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2019

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2018, l'activité de la Société a été, d'une part, de nous faire connaître auprès des organismes de crédit, et d'autre part, démarcher des établissements financiers spécialisés.

Il s'agit des mêmes objectifs développés au cours de l'exercice précédent. La concurrence est assez vive.

- Évolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2019 sont identiques à ceux de l'exercice précédent, à savoir faire connaître l'entreprise.

- Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2018, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important, susceptible de remettre en cause la continuité de l'exploitation n'est à signaler.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis, en euros, et, selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

	AU 31 DECEMBRE	
	2017	2018
Chiffre d'affaires	169.371	187.512
Charges externes	83.304	61.456
Impôts et taxes	1.569	1.761
Salaires	63.972	72.853
Charges sociales	18.155	23.272
Amortissements	206	668
Résultat d'exploitation	20.389	26.492
Résultat net	18.832	22.713

PM EG



- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 22.713,24 €.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice précité de la façon suivante :

Dividendes	€.	18.750,00
Report à nouveau	€.	3.963,24
Total	€.	<u>22.713,24</u>

Il s'agit du second dividende versé par la société, payable au plus tard le 30 juin 2019.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'assemblée décide de ventiler le montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices dans le tableau ci-dessous.

Années	Distribution globale	Abattement	Sans abattement
2017	16.900 €.	Sur la totalité du montant distribué.	
2016	NEANT		
2015	NEANT		

Charges et dépenses non fiscalement déductibles

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice 2018 ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Créances Clients Dettes à l'égard des fournisseurs

Conformément à la Loi et au Code de commerce, il convient de donner les informations suivantes relatives à l'encours clients et aux dettes fournisseurs.

ANNEXE 1 - INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DE NOS FOURNISSEURS ET DE NOS CLIENTS

Frais de recherche et de développement

Aucun frais de recherche et de développement n'a été engagé par notre Société au cours de l'exercice 2018.

Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est indiqué ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 31 décembre 2018.

Selon la définition de l'article L.225-102 du Code précité, les salariés ne détenaient aucune participation au capital social de la Société au 31 décembre 2018.

Augmentation de capital réservée aux salariés

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de commerce, nous vous proposons une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés de la société, dans les conditions de l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

PM
EG



[Handwritten signature]



[Handwritten signature]

Dans le cadre des dispositions susvisées du Code de commerce, nous vous proposons :

- De réaliser une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 300 Euros qui sera réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise existant ou à créer et réalisée conformément aux dispositions des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail et de l'article L.225-138-1 du Code de commerce. En conséquence, cette opération entraînera la renonciation de plein droit à votre droit préférentiel de souscription.
- De déléguer au Président pour une durée de 12 mois le pouvoir de fixer les modalités de l'émission des titres, conformément à l'article L225-129-1 du code de commerce.

Présenté pour satisfaire à une obligation légale, ce projet d'augmentation de capital n'est pas jugé opportun par votre Président qui vous recommande de ne pas agréer la résolution correspondante soumise à votre vote.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.



Philippe MICHEL
Président

PM

EG



[Handwritten signature]

A2F EXPANCIM

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social 21 rue des Genets
94310 ORLY
RCS CRETEIL.510.573.264

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 AVRIL 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

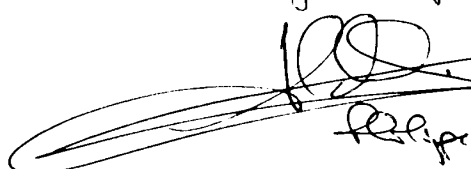
DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidente et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 22.713,24 euros de la façon suivante :

Dividendes	€.	18.750,00
Report à nouveau	€.	3.963,24
Total	€.	<u>22.713,24</u>

Années	Distribution globale	Abattement	Sans abattement
2017	16.900 €.	Sur la totalité du montant distribué.	
2016	NEANT		
2015	NEANT		

Il s'agit du second dividende versé par la société, payable au plus tard le 30 juin 2019.

Certifié conforme

PR. NICHOL

Certifié conforme
La Présidente

EG



Handwritten signature

A2F EXPANCIM

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social 21 rue des Genets
94310 ORLY
RCS CRETEIL.510.573.264

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 AVRIL 2019

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et 31 décembre 2017, confirme les résolutions prévues par les assemblées générales sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et 31 décembre 2017 et sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, lesquels font apparaître un bénéfice de 22.713,24 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes approuve les termes dudit rapport visé aux articles L. 227-10 du Code de Commerce.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidente et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 22.713,24 euros de la façon suivante :

Dividendes	€.	18.750,00
Report à nouveau	€.	3.963,24
Total	€.	<u>22.713,24</u>

Années	Distribution globale	Abattement	Sans abattement
2017	16.900 €.	Sur la totalité du montant distribué.	
2016	NEANT		
2015	NEANT		

Il s'agit du second dividende versé par la société, payable au plus tard le 30 juin 2019.

EG Pm



De la compétence de l'assemblée extraordinaire :

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, connaissance prise des dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de commerce et constatant que le capital social est entièrement libéré, autorise la proposition :

- d'augmenter le capital d'un montant nominal maximum de 300 Euros qui sera réservé aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise existant ou à créer, et, réaliser conformément aux dispositions des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail et de l'article L.225-138-1 du Code de commerce. En conséquence, cette opération entraînera la renonciation de plein droit à votre droit préférentiel de souscription.
- de déléguer au Président pour une durée de 12 mois le pouvoir de fixer les modalités de l'émission des titres, conformément à l'article L225-129-1 du code de commerce.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

EG PM



[Handwritten signature]

A2F EXPANCIM

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social 21 rue des Genets
94310 ORLY
RCS CRETEIL.510.573.264

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf,

Le 30 avril,

A 18 heures,

Les actionnaires d'A2F EXPANCIM, société par actions simplifiée au capital de 10.000 €, divisé en 10.000 actions de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte sur convocation de la présidente.

Sont présents :

Monsieur Philippe MICHEL, propriétaire de	4.999 actions
HEBERT EXPERTISES, propriétaire de	5.001 actions
Représenté par Mr Eric GAURIOT, Président	
Soit au total	<u>10.000 actions</u>

actionnaires de la Société et représentant en tant que tels 10.00 actions sur les 10.000 actions émises par la Société.

Monsieur Nicolas VOISIN représentant NV AUDIT (ex - JLA Compliance Audit & Certification), commissaire aux comptes, est également présent.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe MICHEL, Président.

Monsieur Eric GAURIOT exerce les fonctions de Secrétaire.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes clos le 31 décembre 2016 et 31 décembre 2017 et approbation desdits rapports,
- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018 établi par le Président,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'art L. 227-10 du Code de Commerce,
- Approbation desdites conventions, des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,

De la compétence de l'assemblée extraordinaire :

- Lecture du rapport du Président relatif à un projet d'une augmentation de capital réservée aux salariés.
- Décision relative à l'augmentation du capital envisagée.

PM EG



- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Questions diverses,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- une copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018,
- le rapport général du commissaire aux comptes,
- le rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- le rapport du Président relatif au projet d'augmentation du capital de la société réservée aux salariés,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président donne lecture du rapport de gestion et de gouvernement d'entreprise présente et commente les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur le commissaire aux comptes donne lecture de ses rapports.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et 31 décembre 2017, confirme les résolutions prévues par les assemblées générales sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et 31 décembre 2017 et sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, lesquels font apparaître un bénéfice de 22.713,24 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes approuve les termes dudit rapport visé aux articles L. 227-10 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CM EG



[Handwritten signature]

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidente et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 22.713,24 euros de la façon suivante :

Dividendes	€.	18.750,00
Report à nouveau	€.	3.963,24
Total	€.	<u>22.713,24</u>

Années	Distribution globale	Abattement	Sans abattement
2017	16.900 €.	Sur la totalité du montant distribué.	
2016	NEANT		
2015	NEANT		

Il s'agit du second dividende versé par la société, payable au plus tard le 30 juin 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De la compétence de l'assemblée extraordinaire :

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, connaissance prise des dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de commerce et constatant que le capital social est entièrement libéré, autorise la proposition :

- d'augmenter le capital d'un montant nominal maximum de 300 Euros qui sera réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise existant ou à créer et réalisée conformément aux dispositions des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail et de l'article L.225-138-1 du Code de commerce. En conséquence, cette opération entraînera la renonciation de plein droit à votre droit préférentiel de souscription.
- de déléguer au Président pour une durée de 12 mois le pouvoir de fixer les modalités de l'émission des titres, conformément à l'article L225-129-1 du code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est rejetée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

